

Le 15 janvier 2024

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **quinzième jour du mois de janvier de l'an deux mille VINGT-QUATRE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h04.

24-01-667

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Paul-C. Carignan

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

24-01-668

3. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE les procès-verbaux de la séance du 4 décembre et des séances du 11 décembre soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de décembre dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de décembre est déposé aux membres du conseil.

8. ENVIRONNEMENT

24-01-669

8.1 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 305 situé au 28, chemin Fiset

ATTENDU QUE le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et le directeur général et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 305 a procédé au remplacement de son installation septique;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde aux propriétaires du lot 4 923 305, le financement de 71 654,41 \$ couvrant les frais des dépenses;

QUE le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre payable au propriétaire de l'immeuble, au montant de 71 654,41 \$, taxes incluses, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2,r.22);

QUE le conseil mandate le directeur général à appliquer les dispositions du règlement 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

24-01-670

8.2 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 367 et 4 923 385 situé au 76, chemin du Soleil-Du-Midi

ATTENDU QUE le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et le directeur général et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 367 et 4 923 385 a procédé au remplacement de son installation septique;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde aux propriétaires du lot 4 923 367 et 4 923 385, le financement de 28 628,78 \$ couvrant les frais des dépenses;

QUE le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre payable au propriétaire de l'immeuble, au montant de 28 628,78 \$, taxes incluses, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2,r.22);

QUE le conseil mandate le directeur général à appliquer les dispositions du règlement 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

8.3 Projet de règlement no. 473-2024 concernant la vidange des fosses septiques – Avis de motion et dépôt

La conseillère Constance Ramacieri dépose le projet de règlement no. 473-2024 concernant la vidange des fosses septiques et abrogeant le règlement 380-2015 et ses amendements.

Ce règlement a pour objet d'établir, de maintenir et de régir un service municipal pour la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées et bâtiments municipaux. Ce règlement abroge le règlement 380-2015 et ses amendements.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

Le projet de règlement sera disponible sous peu, au bureau municipal et sur le site web, pour consultation.

8.4 Projet de règlement no 472-2024 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt

Le conseiller Brian Wharry dépose le projet de règlement no. 472-2024 aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable, sous forme d'avance de fonds, pour la construction ou la réfection des installations septiques non conformes, le tout tel qu'il appert du règlement 386-2016.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

Le projet de règlement sera disponible sous peu, au bureau municipal et sur le site web, pour consultation.

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé Andrew Phaneuf
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

24-01-671

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de décembre, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de décembre conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	1 395 162,48 \$
Total des comptes à payer :	496 941,95 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois décembre 2023, pour un montant de 56 770,17 \$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de d'octobre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 1 949,21 \$
- Rapport du responsable de la voirie et des infrastructures : 10 536,34 \$
- Rapport du chef pompier : 0.00 \$

24-01-672

10.3 Mandat pour la gestion des archives de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service pour la gestion de ses archives auprès de la compagnie Chuck & Co;

ATTENDU QUE la compagnie Chuck & Co a soumis une offre de service au montant de 3 460 \$ pour effectuer un bilan de santé en gestion documentaire ainsi que des services techniques pour le traitement des documents;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE le conseil accorde la dépense de 3 460 \$ taxes en sus pour la gestion des archives municipales par la compagnie Chuck & Co selon l'offre de service no 2023-ST 136;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 415.

ADOPTÉE

24-01-673

10.4 Règlement no 471-2024 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 - adoption

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 11 décembre dernier, la conseillère Constance Ramacieri a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n°471-2024;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par Paul-C. Carignan

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement n°471-2024 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

QUE ledit règlement soit affiché sur le site internet le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

24-01-674

10.5 Acceptation du décompte progressif numéro 15 pour les travaux de la caserne du Canton de Stanstead - située au 394 chemin Remick

ATTENDU la résolution 22-07-314, octroyant le contrat à la compagnie Conception Desrosiers inc. pour la construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 15 d'un montant de 431 023,39 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de la compagnie Architech Design, datée du 21 décembre 2023, de procéder au paiement;

***Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil accepte le décompte progressif no. 15 – caserne du Canton de Stanstead, payable à Conception Desrosiers, au montant total de 431 023,39\$ plus les taxes applicables.

QUE ces dépenses soient appropriées tel que prévu, à même le règlement d'emprunt numéro 446-2021 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2021 ainsi qu'à la convention d'aide financière du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, dossier no. 2030016.

ADOPTÉE

24-01-675

10.6 Acceptation du décompte progressif no. 5 pour les travaux de réfection du chemin de Fitch Bay

ATTENDU la résolution 23-05-516, octroyant le contrat à la compagnie Couillard Construction Ltée pour les travaux de réfection du chemin de Fitch Bay;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 5 d'un montant de 50 546.86 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Simon Houle, ingénieur de la firme EXP, datée du 12 janvier 2024, de procéder au paiement;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

D'autoriser le paiement de la somme 50 546.86 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 457-2022, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 avril 2023.

ADOPTÉE

24-01-676

10.7 Renouvellement de l'adhésion du directeur général et de la directrice général adjointe à l'ADMQ

ATTENDU QUE l'administration souhaite renouveler l'adhésion du directeur général et de la directrice générale adjointe pour l'année 2024 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle l'adhésion du directeur général et de la directrice générale adjointe pour l'année 2024 à l'ADMQ, au coût total de 945,00 \$ taxes en sus ainsi que pour l'assurance au montant de 485,00 \$ incluant les taxes.

QUE le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire no 02 13000 494.

ADOPTÉE

11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
13. **LOISIRS ET CULTURE**
14. **VARIA**
15. **FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS**
16. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-01-677

La levée de la séance est proposée par le conseiller Constance Ramacieri, il est 19h57.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier